



8^{ème} Réunion du Conseil Directeur du PFBC et ses réunions connexes

Kinshasa, 10 décembre 2020

Collège régional

COMPTE RENDU

La Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, a organisé le 10 décembre 2020 à Kinshasa en RDC, le Collège régional de la 8^{ème} réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Le principal objectif de ce Collège était d'une part d'examiner le projet de Déclaration des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie et d'autre part, de statuer sur le fonctionnement et la vie de la COMIFAC en examinant sa situation financière, son avenir au regard du processus de rationalisation des institutions sous-régionales et l'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC.

Le Collège a été présidé par Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC et co-présidé par Monsieur Honoré TABUNA, Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural, représentant le Président de la Commission de la CEEAC.

Les Ministres et Plénipotentiaires des pays membres ci-après ont pris part aux travaux en présentiel d'une part : Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad et, en visioconférence d'autre part : Gabon.

Y ont également pris part, les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, OCFSA, CEFDHAC, REPAR, REFADD, REJEFAC, WWF, TRAFFIC, Facilitation Allemande/PFBC, CIFOR, FAO, GIZ, AWF, INBAR, ROSCEVAC.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par l'allocution de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune, Président en exercice de la COMIFAC.

Le projet de Déclaration des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie a été ensuite présenté par Madame Léonie BAKA, Experte juriste à la Coordination Nationale COMIFAC de la RDC.

Les Ministres ont ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jour adopté et au terme d'échanges fructueux, ils ont formulé les recommandations et pris des résolutions suivantes :

1. S'agissant du projet de Déclaration des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie,

Les Ministres :

- i) ont félicité les experts qui ont élaboré et enrichi le projet de déclaration devant servir de document de travail comme base pour la préparation des grandes rencontres internationales ;
- ii) ont émis des réserves sur l'engagement portant sur la poursuite de l'objectif « zéro déforestation » dans tous les secteurs productifs pour les pays d'Afrique Centrale ;
- iii) ont invité les pays à faire amender le projet de Déclaration au sein de leurs administrations sectorielles et transmettre leurs observations à la facilitation du PFBC avant son adoption au niveau régional ;
- iv) ont invité la facilitation du PFBC à intégrer les préoccupations transmises par les différents acteurs dans le projet de Déclaration et de faire un travail de recadrage dudit projet tant sur la forme que sur le fond ;
- v) ont invité la facilitation du PFBC à prendre en compte le cadre politique et institutionnel dans l'élaboration des Déclarations sur les forêts en Afrique Centrale, sous le leadership de la CEEAC.

2. Concernant la situation financière de la COMIFAC,

Les Ministres ont été préoccupés par la situation financière peu reluisante que traverse le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC du fait de nombreux arriérés des cotisations dues à l'institution. Cette situation accroît les dettes de l'institution avec son corollaire sur les salaires de toutes les catégories du personnel, les obligations sociales non honorées et la conformité aux systèmes de marchés publics, etc. Les besoins urgents de la COMIFAC s'élèvent à près de 587 millions de FCFA, soit 895 000 Euros.

Les Ministres ont invité les pays membres à honorer leurs contributions égalitaires à la COMIFAC pour lui permettre de subvenir à ses besoins de fonctionnement urgents et éviter de toujours dépendre des appuis des bailleurs de fonds.

3. S'agissant de l'avenir de la COMIFAC au regard du projet en cours de la fusion des institutions sous-régionales,

Les Ministres ont été édifiés par le Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la Commission de la CEEAC des démarches entreprises jusqu'à date dans le cadre du processus de rationalisation des institutions sous-régionales et de la réforme institutionnelle de la CEEAC. Il y ressort le souci de maintenir et de concentrer les institutions spécialisées de la CEEAC, de bien clarifier les rôles et mandats de chacune d'elles afin d'éviter les doublons récurrents et de placer les questions de financements de ces institutions au cœur de la réflexion.

Les Ministres ont pris acte des informations reçues de même qu'ils ont été rassurés du maintien de la COMIFAC parmi les institutions spécialisées de la CEEAC.

4. Concernant l'état des idées de projets soumis aux bailleurs lors de la réunion du Conseil du PFBC de Malabo de juin 2019,

Les Ministres ont exprimé leurs préoccupations sur la suite donnée aux idées de projets soumises aux partenaires lors de la 7^{ème} réunion du Conseil du PFBC tenue à Malabo en juin 2019, lesquelles idées de projets n'ont jamais eu de réponse favorable pour leur financement.

Les Ministres ont évoqué la nécessité d'évaluer le partenariat et les Déclarations adoptées lors des précédentes rencontres du PFBC.

5. S'agissant de l'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC,

Les Ministres ont été informés par Son Excellence Maitre Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC, de l'état de la préparation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC pour lequel son pays s'est engagé à organiser.

Les Ministres, tout en se réjouissant de l'engagement réaffirmé de la République Démocratique du Congo, à organiser ce troisième Sommet au courant du premier trimestre 2021, ont rassuré le Ministre de la RDC de tout leur soutien à l'organisation dudit Sommet.

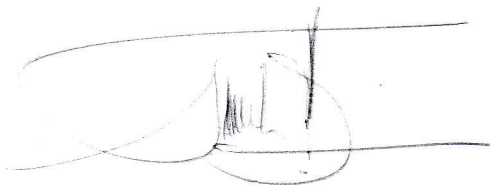
Au terme de ses travaux, le Collège régional a adressé ses remerciements à la République Fédérale d'Allemagne à travers la BMZ pour avoir financé les travaux de la réunion du 8^{ème} Conseil Directeur du PFBC et des réunions connexes.

Il a également remercié le peuple frère de la République Démocratique du Congo, son Président, Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kinshasa, le 10 décembre 2020

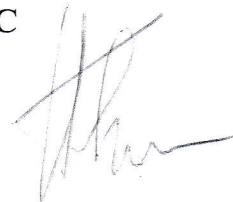
Pour le Collège régional,

**Le Président en exercice de la
COMIFAC**



Jules Doret NDONGO

**Le Commissaire à l'Environnement,
Ressources Naturelles, Agriculture et
Développement Rural de la Commission
de la CEEAC**



Honoré TABUNA